



ROYAN, le 15 janvier 2022

.ENGAGEMENT 2022.

Le comité directeur de l'AGORATT a décidé, lors de sa réunion du 11 décembre 2021 de porter les droits d'engagement de 500 à 550€ à partir de 2022.

Ci-dessous le texte du compte-rendu :

5.1-Engagement 2022

Le montant de 500€ demandé aux concurrents, décidé lors du CD du 12 novembre 2017, n'a pas changé depuis ces 4 dernières saisons. Après discussions et vote, il est décidé de le porter à **550 euros** dès 2022.

Nota : la remise des prix, supprimée en 2021 en raison de la Covid19, est rétablie pour 2022, sauf si le contexte de la pandémie perdurait et que l'équilibre financier des épreuves était fortement menacé.

Le Président,
Gilles Roux